

PRESENTATION DU CME AUX CM2

Qu'est ce qu'est le Conseil municipal d'enfants ?

Le conseil municipal d'enfants (CME) permet aux enfants de participer :

- Φ *À la vie de leur commune.*
- Φ *De créer un lien avec les élus locaux.*
- Φ *De permettre à la jeunesse d'exprimer ses attentes.*
- Φ *De concrétiser ses projets dans l'intérêt de tous.*

Il à été crée à la rentrée de septembre 2003 dans le collège et les écoles de Marcoussis.

Qui peut se présenter au CME ?

- Φ *Habiter à Marcoussis.*
- Φ *Etre en CM2.*
- Φ *Remplir l'autorisation parentale.*
- Φ *Remplir sa candidature (à remettre à l'enseignant)*

Rôle d'un élu?

Les objectifs principaux de la mise en place d'un CME sont:

- Φ *Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté.*
- Φ *Permettre leur participation à la vie sociale.*
- Φ *Les rendre acteurs de leur ville.*
- Φ *Valoriser leur parole.*

Combien d'Elu ?

Le CME doit comporter le même nombre d'élus que le conseil municipal adulte soit 29 élus.

Campagne électorale (pour les enfants qui se présente + création d'une affiche personnalisée)

Pour mener à bien une campagne il faut :

- Φ *Rencontrer les autres enfants pour connaître leur point de vue sur la commune.*
- Φ *Observer l'environnement qui les entoure afin de l'améliorer.*
- Φ *Recueillir les diverses propositions.*

Ils créeront une affiche personnalisée avec leur :

- *nom*
- *prénom*
- *3 idées de projet*
- *slogan*

Comme toute campagne, il faut convaincre!!

Les élections

Avant les vacances de la Toussaint, chaque élève vote pour les conseillers de son école en essayant de respecter la parité (autant de filles que de garçons). Ils seront élus pour deux ans.

Le bureau de vote est situé à la mairie.

Vote et dépouillement

Les enfants doivent obligatoirement :

- Φ Etre en possession de leur carte d'électeur.*
- Φ Prendre le bulletin de vote et une enveloppe*
- Φ Aller dans l'isoloir, puis cocher les noms des candidats de leur école choisis et mettre le bulletin dans l'enveloppe.*
- Φ Fermer l'enveloppe sans la coller.*

Attention le vote est nul si :

- Φ Il y a autre chose qu'un bulletin dans l'enveloppe.*
- Φ Le bulletin est annoté ou raturé.*
- Φ Il n'y a rien dans l'enveloppe.*

Une fois le vote effectué ils doivent :

- Φ Se diriger vers le bureau de vote où le président vérifie l'identité.*
- Φ Signer sur la liste d'émargement.*
- Φ Mettre l'enveloppe dans l'urne.*

Le vote est clos lorsque tous les élèves ont voté.

Le dépouillement peut avoir lieu.

Comptage des voix et proclamation des résultats.

En cas d'égalité, c'est le ou la plus âgé(e) qui l'emporte.

Les Réunions

1 mardi sur 3 de 17h à 18h30 (avec les différentes commissions)

Un planning annuelle est distribué aux élus après les élections.

Chaque commission se réunit pour travailler sur les projets

Ils peuvent aussi rencontrer différents services de la mairie, associations, élus adultes afin de les aider dans leurs démarches et améliorer leurs projets.

Tous les trimestres, les 3 commissions se réunissent pour discuter ensemble des différents projets.

C'est l'occasion de faire :

- Φ Le point sur l'évolution de leurs projets,*
- Φ D'échanger leur avis,*
- Φ D'évaluer la poursuite ou pas d'un projet,*
- Φ De rectifier certains détails ou oublis,*

D'autre part, il est également proposé aux enseignants de prendre régulièrement un peu de temps pour permettre aux élus enfants de faire des comptes rendus en classe sur l'évolution des projets, afin qu'il y ait un véritable échange entre les élus et les élèves.

Com 1 : Sport, Loisirs, Communication

Com 2 : Echange, Santé, Solidarité

Com 3 : Cadre de vie, Culture, Environnement

Les plénières ?

Trois fois dans l'année le CME rencontre le conseil municipal adulte, présidé par le Maire.

Ces réunions se font à la mairie dans la salle du conseil municipal.

Les porte-paroles de chaque commission doivent expliquer et parfois défendre leur projet devant les élus adultes.

Chaque projet doit être rédigé pour constituer un dossier et répondre à des questions essentielles:

- Φ Pourquoi avoir choisi ce projet ?*
- Φ La solution proposée par la commission,*
- Φ Fiabilité du projet,*
- Φ Le calendrier,*
- Φ Le budget,*

Les projets sont discutés, améliorés et enfin votés.

Lorsqu'il est voté, le projet va pouvoir se concrétiser.

Leur travail n'est pas terminé, les élus du CME doivent :

- Φ Informer les partenaires et les électeurs de l'avancement des projets*
- Φ Suivre la mise en œuvre de leurs projets.*

BOUM DU CME SAMEDI 1 DECEMBRE 2018

Se renseigner sur le CME

M. Damien DURRANT
(Animateur CME)
Tel: 01.64.49.94.88